

Qui est Passerelles ?

SCOP depuis le 1er octobre 2009

Président : Xavier CHATELLIER

Directeur général : Christophe CAPARROS

La SCOP PASSERELLES est née de l'association loi 1901 créée en 1987 dont l'objet social était de promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des personnes en difficultés et de bas niveau de qualification par le biais de l'accès à la formation professionnelle, aux emplois de l'insertion par l'activité économique et par le travail d'accompagnement socio-professionnel. Passerelles a ensuite créé deux nouvelles structures Passerelles insertion-2004 et Passerelles Chantiers-2006 afin de porter les actions de l'insertion par l'activité économique sur des chantiers permanents ou itinérants.



Siège social

26 rue Enclos Fermaud
34000 Montpellier
Tél. 04-67-92-42-00
Fax. 04-67-92-75-44

www.passerelles-formation.fr



ACTION Préparation au permis de conduire

Retrouvez notre équipe Sur Lodève, Clermont l'Hérault et Gignac

Secrétariat Lodève et Plateforme mobilité
Cœur d'Hérault : 04 67 15 12 19

Edwige DENIS-CATTET

Enseignante de la conduite

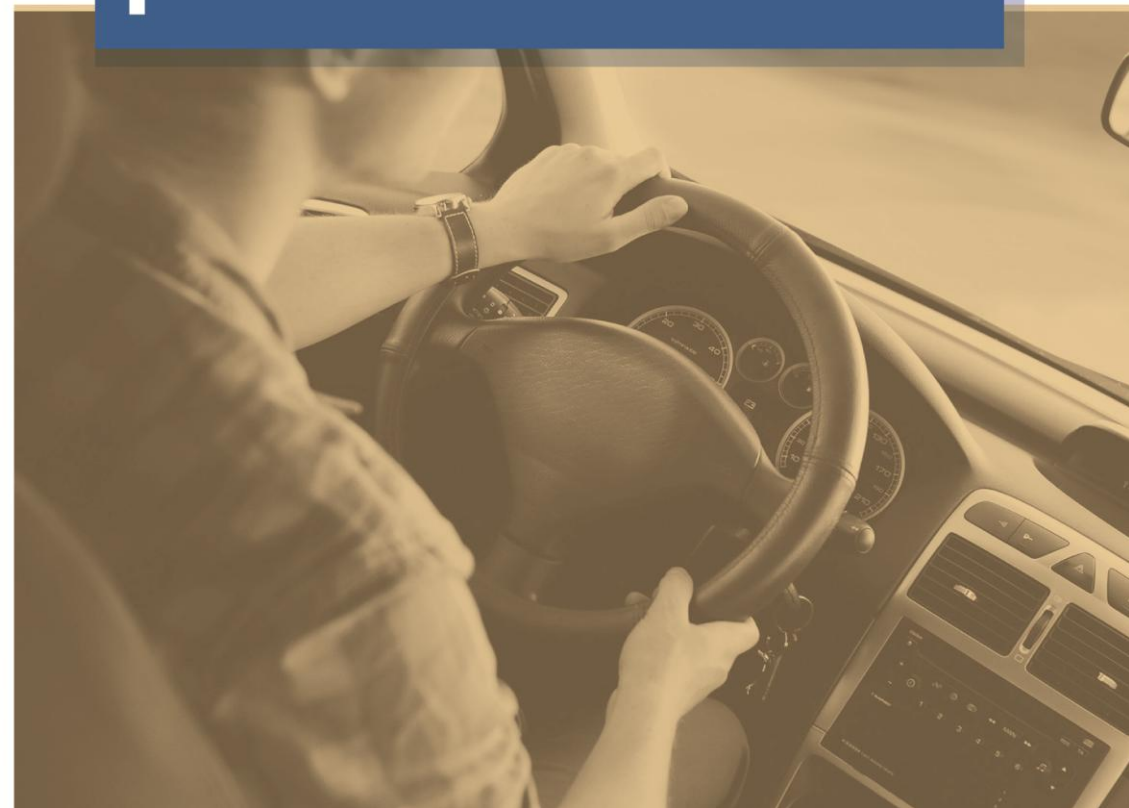
Tél. : 06 77 55 86 22 / cattet@passerelles34.fr

Anne PANNETIER

Conseillère mobilité

Lodève - Clermont l'Hérault - Gignac

Tél. : 07 76 15 61 91 / pannetier@passerelles34.fr



Permis B

Cette action a pour objectif général l'obtention du permis B

- Elle est une action complémentaire à la formation au permis B en auto-école classique
- Elle vise à augmenter la réussite aux examens théorique et pratique du permis B et à prévenir le découragement et l'abandon

Elle s'adresse à des personnes

- Dont l'accès au permis de conduire est en lien direct ou indirect avec leur parcours d'insertion professionnelle
- Qui éprouvent des difficultés à suivre la formation en auto-école classique

Elle se décline en trois activités

Cette phase comprend un suivi individualisé et des actions collectives en ateliers et en auto-école.

- Formation renforcée au code de la route en amont ou en parallèle à la formation en auto-école classique
 - Accompagnement individuel durant la formation en auto-école
 - Développement et consolidation du partenariat avec les auto-écoles
- 70 heures de formation en moyenne par participant en fonction des besoins
 - 2 ateliers de 2h00 par semaine sur chaque lieu de formation
 - Accompagnement individuel sur 4 mois pour la formation pratique

- Entrée échelonnée
- A l'inscription, une participation financière de 25 euros est demandée au candidat



La prescription

Cette action est exclusivement ouverte aux publics prescrits par la plateforme mobilité Cœur d'Hérault

Préparation renforcée aux examens du code de la route

Le contenu est conforme au Référentiel d'Enseignement à la Mobilité Citoyenne de préparation à l'examen.

Les apprentissages

- Le vocabulaire spécifique (compréhension du sens des mots), compréhension de la syntaxe
- La symbolique des panneaux de signalisation
- Analyse et interprétation d'images
- Renforcement des connaissances générales liées au code de la route
- Connaître son véhicule, savoir l'entretenir
Interventions spécifiques pour la sensibilisation routière

Accompagnement en école de conduite partenaire

- Prise de contact avec l'auto-école
- Accompagnement et conseils dans les démarches d'inscription
- Contacts téléphoniques réguliers avec le candidat au cours de la formation, entretiens individuels en cas de difficultés
- Suivi régulier de l'élève en auto-école partenaire par téléphone

Documents administratifs nécessaires pour l'inscription aux examens du permis B

- Une copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité
 - Une copie du certificat de participation à la JAPD ou JDC (Journée d'Appel de Préparation à la Défense / Journée Défense et Citoyenneté) pour les 17-25 ans
 - Justificatif de domicile de moins de six mois (facture EDF...).
- Attention pour les étrangers avec titre de séjour : l'adresse du candidat sur le justificatif de domicile doit être identique avec celle du titre de séjour. Justifier la domiciliation en France de plus de six mois (inscription Pôle Emploi, certificat de scolarité, avis d'imposition etc.).
- Si hébergement : une attestation d'hébergement et la copie (recto-verso) de la pièce d'identité d'hébergeant.
 - Une e-photo agréée par ANTS



Lieux de l'action

- **Lodève - Passerelles**
19, avenue Denfert
- **Clermont l'Hérault**
Locaux de la MECS
10 rue de la Coutellerie
- **Gignac**
Salle « La Seranne » Mairie
Place Auguste Ducornot